

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 64 (1938)
Heft: 2

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN TECHNIQUE

DE LA SUISSE ROMANDE

ABONNEMENTS :

Suisse : 1 an, 12 francs
Etranger : 14 francs

Pour sociétaires :

Suisse : 1 an, 10 francs
Etranger : 12 francs

Prix du numéro :

75 centimes.

Pour les abonnements
s'adresser à la librairie
F. Rouge & C^{ie}, à Lausanne.

Paraissant tous les 15 jours

Organe de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, des Sociétés vaudoise et genevoise des ingénieurs et des architectes, de l'Association des anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne et des Groupes romands des anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale. — Organe de publication de la Commission centrale pour la navigation du Rhin.

COMITÉ DE RÉDACTION. — Président : R. NEESER, ingénieur, à Genève. — Membres : *Fribourg* : MM. L. HERTLING, architecte ; A. ROSSIER, ingénieur ; *Vaud* : MM. C. BUTTICAZ, ingénieur ; E. ELSKES, ingénieur ; EPITAUX, architecte ; E. JOST, architecte ; A. PARIS, ingénieur ; CH. THÉVENAZ, architecte ; *Genève* : MM. L. ARCHINARD, ingénieur ; J. CALAME, ingénieur ; E. ODIER, architecte ; CH. WEIBEL, architecte ; *Neuchâtel* : MM. J. BÉGUIN, architecte ; R. GUYE, ingénieur ; A. MÉAN, ingénieur cantonal ; *Valais* : M. J. COUCHEPIN, ingénieur, à Martigny.

RÉDACTION : H. DEMIERRE, ingénieur, 11, Avenue des Mousquetaires, LA TOUR-DE-PEILZ.

ANNONCES

Le millimètre sur 1 colonne, largeur 47 mm : 20 centimes.

Rabais pour annonces répétées.

Tarif spécial pour fractions de pages.

Régie des annonces :
Annonces Suisses S. A.
8, Rue Centrale (Pl. Pépinet)
Lausanne

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ ANONYME DU BULLETIN TECHNIQUE

A. DOMMER, ingénieur, président ; G. EPITAUX, architecte ; M. IMER ; A. STUCKY, ingénieur.

SOMMAIRE : *Contribution à l'étude expérimentale des digues maritimes en enrochements* (suite et fin), par A. STUCKY, professeur, et D. BONNARD, ingénieur. — *Infirmier de Rolle*. — *Création d'un comité suisse de l'acoustique*. — *VIII^{me} Congrès international de la Route. La Haye 1938*. — *Congrès de 1938 de la Fédération internationale de l'habitation et de l'aménagement des villes*. — Sociétés : *Société suisse des ingénieurs et des architectes*. — BIBLIOGRAPHIE. — SERVICE DE PLACEMENT. — NOUVEAUTÉS- INFORMATIONS.

COMMUNICATIONS DU LABORATOIRE D'HYDRAULIQUE DE L'ÉCOLE D'INGÉNIEURS DE L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

Contribution à l'étude expérimentale des digues maritimes en enrochements,

(Suite et fin.)¹

par A. STUCKY, professeur, et D. BONNARD, ingénieur.

V. Etude de la propagation des lames au delà d'une digue submergée.

(arasée à la cote : — 1,00 et de largeur en crête égale à 28 m).

Nous avons observé et enregistré l'amplitude au large et du côté du port, à 200 m de l'ouvrage, d'environ 700 lames, soit dans le modèle à deux dimensions (voir fig. 3), soit au modèle à trois dimensions (voir fig. 4). Toutes mesures furent prises dans l'un et l'autre cas pour éviter que les résultats ne soient faussés par des réflexions secondaires le long des parois de nos bassins.

Chaque enregistrement, tels que ceux donnés partiellement aux figures 20, 24, 27 et 29, donne l'amplitude au large et du côté du port de quinze à vingt vagues consécutives et sensiblement de même grandeur. Pour chacun de ces trains de vagues, furent déterminés, sur la base de l'oscillogramme², l'amplitude moyenne au large et côté

port et par suite le *facteur de tranquillisation*, soit la grandeur $\frac{2h_{\text{port}}}{2h_{\text{large}}}$. Les figures 20, 24, 27 et 29 sont quatre

exemples typiques de ces déterminations. Nous avons reporté au droit de ces oscillogrammes les résultats de leur interprétation et toutes indications utiles pour la lecture de ces pièces originales ; c'est ainsi que figurent sur les mêmes pages les courbes de tarage des électrodes.

L'expérience de la figure 20, effectuée sur le modèle à deux dimensions, en période de haute mer (niveau de la mer au repos : + 5,20), montre qu'une vague d'amplitude moyenne $2h = 6,35$ m et de longueur moyenne entre crêtes $2L = 148$ m franchit presque intégralement la digue et se propage du côté du port sous forme d'une oscillation déformée de hauteur légèrement plus faible, égale en moyenne à 4,90 m. Le coefficient de tranquillisation atteint la valeur de 0,77. L'efficacité du brise-lames est donc faible. Les figures 22 et 23 donnent la forme approximative de la vague au large et celle de l'oscillation correspondante côté port. Les formes exactes sont enregistrées sur l'oscillogramme à une échelle définie par la vitesse de propagation des vagues au modèle et l'avance du papier sensible dans l'appareil.

L'expérience de la figure 24 effectuée également sur le modèle à deux dimensions, mais en période de basse mer (niveau de la mer au repos : + 1,10) montre que, dans ce dernier cas, une vague d'amplitude sensiblement égale à la précédente ne donne sur la ligne de navigation qu'une oscillation décomposée d'amplitude réduite à 3,15 m. Le facteur de tranquillisation tombe à 0,46.

¹ Voir *Bulletin technique* du 28 août 1937, page 232.

² Voir indications concernant le procédé électrique d'enregistrement au chap. II de cette communication.